

AVIS D'ÉLECTION

Avis est donné, par la présente, qu'**une élection sera tenue le 18 juin 2022** afin d'élire un (1) chef et six (6) conseillers. Les bureaux de vote seront ouverts de 9h00 à 18h00.

Les électeurs **résidents à Uashat** pourront se présenter au :

Centre communautaire Naneu
1062, Av. Arnaud, Sept-Iles, QC, G4R 5N4

Les électeurs **résidents à Mani-Utenam** pourront se présenter au :

Centre communautaire Teueikan
5, rue Pien, Maliotenam, QC, G4R 4K2

La liste électorale sera divisée par communauté et affichée dans les endroits publics habituels de chaque communauté. Ces listes seront disponibles sur le site internet d'ITUM ou sur demande auprès de la soussignée.

Une assemblée d'information pour les candidats aura lieu le **3 juin 2022** dès 9h00 à la salle du Conseil sise au 265, Boul. des Montagnais à Uashat.

Le vote par anticipation aura lieu le **11 juin 2022**, de 9h00 à 18h00, pour tout électeur autorisé par la présidente d'élection conformément à l'article 4.15 du Code électoral. Le vote se tiendra aux endroits précisés ci-dessus pour chaque communauté.

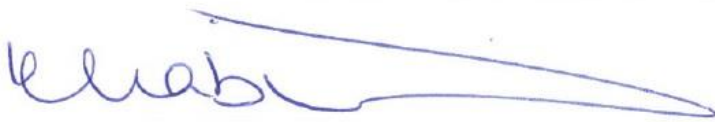
Cette élection générale se déroulera conformément à la procédure établie en vertu du Code électoral concernant les élections d'Innu-Takuaikan.

Tous les électeurs âgés de dix-huit (**18**) ans et plus le jour du scrutin, **inscrits sur la liste électorale de leur communauté** et **habiles à voter** auront le droit de vote. Cependant, les électeurs devront sur demande, être en mesure de prouver leur identité et leur **preuve de résidence** (plus de six (6) mois consécutif avant l'élection). Chaque électeur devra attester de sa qualité avant d'exercer son droit de vote.

Seuls les étudiants n'ayant pas terminé leurs études et ayant habité dans la communauté au moins six (6) mois dans l'année ayant précédé le début de leurs études auront le droit de vote.

Tout électeur qui ne respecte pas les critères du Code électoral ne pourra exercer son droit de vote.

L'électeur doit marquer son bulletin de vote en y apposant une croix (+) ou un (x) en regard d'un (1) à six (6) candidats au poste de conseiller et un (1) candidat au poste de chef pour qui l'électeur désire voter.



Me CYNTHIA LABRIE, présidente d'élection
Sept-Îles, ce 28 mai 2022

p.j.

Liste électorale avec précision de résidence pour chaque communauté